



PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :

journee de sensibilisation aux économies d'énergie

C'est la première fois que la ville organise une telle manifestation grand public sur un sujet si important pour les familles. Plus de 300 personnes ont répondu à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui organisait le mercredi 12 octobre à l'Espace Saint-Exupéry, avec la participation d'AG2R La Mondiale (Mutuelle, assurances vie) et de la société ECOLIFE (organisme certificateur agréé) deux demi-journées d'action et de sensibilisation sur le thème de « la précarité énergétique ». Plusieurs partenaires et professionnels s'étaient joints à l'événement : Veolia, EDF (pôle solidarité), SOIHA (Solidaires pour l'habitat), le Conseil départemental (service social), la Caisse d'Allocations familiales (CAF), la Communauté d'agglomération Val Parisis, ABC Formation, l'IFAC...

La précarité énergétique peut se définir comme l'incapacité pour un ménage modeste de faire face à ses dépenses énergétiques. En 2015, les fournisseurs de gaz et d'électricité ont déclaré 577 000 interventions pour impayés. Il s'agit d'un problème aux conséquences sanitaires et sociales importantes. La difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement résulte le plus souvent du cumul de trois facteurs : l'état des logements dont la performance thermique est mauvaise, un niveau de ressources insuffisant et un prix de l'énergie en hausse constante.

Débat théâtral et distribution de kits

Sur les économies d'énergie, les éco-gestes, les travaux de rénovation dans la maison... les Franconillois en ont appris plus en assistant à une représentation de *L'argent par la fenêtre*, une pièce de théâtre interactive instruisant de manière ludique les spectateurs sur les solutions concrètes à adopter. La mise en scène était construite pour provoquer régulièrement des échanges avec la salle, parfaire les connaissances et faire réagir sur certaines situations. De l'autre côté de la scène, un « parcours écologique » regroupant les stands des différents partenaires a permis à chacun(e) de se documenter et d'obtenir des conseils techniques sur la rénovation énergétique des logements, les aides possibles, les dispositifs*, les organismes à contacter, la part du budget familial à ne pas dépasser pour le paiement des factures d'énergies (gaz, électricité), soit 10% (« Il n'y a pas que les ménages pauvres qui peuvent se trouver en situation de précarité énergétique » apprenait-on - NDLR). Avant de repartir, chaque visiteur s'est vu offrir un kit distribué gratuitement et contenant un pommeau de douche + 1 mousseur + 5 ampoules LED, le tout d'une valeur de 70 euros.

Prévention

Comme l'a déclaré **Monique Mavel-Maquenhem**, maire adjoint délégué aux Affaires sociales et à l'intercommunalité à l'issue de la matinée : « La réussite de cet événement, unique en Ile-de-France et encore inédit dans sa forme au niveau national (théâtre interactif + stands d'organismes + distribution de kits produits) prouve l'intérêt du public et distingue le CCAS dans cette action conçue pour aider un public en attente urgente d'informations et de conseils. L'intérêt de cette journée est de pouvoir apprendre tout ce qu'il faut faire pour ne pas subir durablement cette situation de précarité et surtout l'éviter. De ce point de vue, ajoute l'élue, notre action a aussi, sur un sujet crucial, une dimension de prévention nécessaire. »

A propos des aides et dispositifs...

(* Le programme « **Habiter Mieux** » du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a pour but d'accompagner les personnes sur un projet de rénovation énergétique de leur logement (travaux, financements).

Espace INFO-ENERGIE (EIE) à Cergy tél : 01 30 32 97 21/ mail : info-energie@valdoise.fr - regroupe l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Dans chaque EIE, des spécialistes vous conseillent sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique. Quels sont les gestes simples à effectuer, quel type d'équipement choisi, quelles sont les aides financières ? En termes d'aides financières, le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le Fonds de Solidarité Énergie (FSE), Veolia sont des intervenants reconnus.

Quelques dispositifs existants :

- **L'éco-prêt à taux Zéro** (l'éco-PTZ), accessible jusqu'au 31 décembre 2018, est un dispositif qui permet de profiter d'un financement de travaux de rénovation énergétique. Apprécié des consommateurs, il prend la forme d'un prêt pouvant aller jusqu'à 30 000 euros, remboursable sans aucun intérêt. Il finance une isolation de toiture, des murs ou des fenêtres, remplace un chauffage ou favorise l'installation d'une production d'eau chaude sanitaire. Avec une limite néanmoins : on ne peut en bénéficier qu'une seule fois par logement.
- **Le crédit d'impôt pour la transition énergétique** (Cite) est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017. Il s'agit d'un crédit d'impôt destiné à favoriser des travaux à teneur environnementale (isolation thermique, installations d'énergies renouvelables) pour une habitation principale. Une formule cumulable puisque depuis le 1^{er} mars 2016, le Cite est utilisable en parallèle de l'éco-PTZ.
- **Le chèque énergie** est une nouvelle aide au paiement des factures de gaz et d'électricité. Prévu par la loi de transition énergétique d'août 2015, en cours d'expérimentation dans plusieurs départements, il est attribué en fonction du revenu fiscal et de la composition du ménage. Le montant annuel du chèque-énergie est fixé à 225 € par an.